

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le 17 juin 2021



Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 17 juin 2021 à 10 h 37 par voie de visioconférence « ZOOM » et à huis clos, tel que prévu et approuvé par décret du gouvernement du Québec en raison de la pandémie du COVID-19, madame et messieurs les conseillers, maires(se) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Yves Duval, délégué	Amherst
Marc Poirier, délégué	Arundel
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Maurice Plouffe	La Conception
Steve Perreault	Lac-Supérieur
Michel Richard, délégué	La Minerve
Steven Larose	Montcalm
Pierre Poirier	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Steven Larose, maire de la municipalité de Montcalm.

Le directeur, monsieur Benoit Martel, la secrétaire-trésorière, madame Yanik Lapointe, et la secrétaire au greffe, madame Sylvie Laurin, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Steven Larose, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 10 h 37.

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier
Appuyé par monsieur Maurice Plouffe
Résolu unanimement des membres présents ;

QUE l'Assemblée du Conseil d'administration est ouverte.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le 17 juin 2021



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-06-491

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier
Appuyé par monsieur Steve Perreault
Résolu unanimement des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à savoir :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2021.
4. Approbation de la liste des comptes à payer et des déboursés.
5. Remboursement d'une formation pour messieurs Michel Richard et Marc Poirier alors qu'ils agissaient à titre de président et vice-président de la Régie.
6. Rémunération du président et du vice-président.
7. Tableaux et statistiques - schéma de couverture de risque.
8. Varia ou période de questions.
9. État de la situation – projet de dissolution de la Régie. (huis clos)
10. Levée de la séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 MAI 2021

2021-06-492

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe
Appuyé par monsieur Michel Richard
Résolu unanimement des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 20 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS

2021-06-493

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par la secrétaire-trésorière ;

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le 17 juin 2021**



CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier
Appuyé par monsieur Yves Duval
Résolu unanimement des membres présents ;

QUE le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 9 mai 2021 au 6 juin 2021, telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 53 377.58 \$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 9 mai 2021 au 6 juin 2021 : 12 545.61 \$

Liste des comptes à payer : 40 831.97 \$

Pour un total de 53 377.58 \$

Chèque 1360 à 1378 pour la liste des comptes à payer.
Le chèque numéro 1373 est annulé dû à un problème d'impression.

QUE la secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

5. REMBOURSEMENT D'UNE FORMATION POUR MESSIEURS MICHEL RICHARD ET MARC POIRIER ALORS QU'ILS AGISSAIENT À TITRE DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE

2021-06-494

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT les modalités prévues au Règlement numéro 005-2016, adopté le 22 novembre 2016, sur le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie ;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le 17 juin 2021



CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement prévoit à son article 5 le remboursement de dépenses engagées pour le compte de la Régie alors que le membre du conseil d'administration représente la Régie ou alors qu'il participe à tout congrès, colloque ou autre événement tenu aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile pour l'exercice de ses fonctions ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe
Appuyé par monsieur Yves Duval
Résolu unanimement des membres présents ;

QUE la Régie rembourse les frais inhérents à la formation suivie par messieurs Michel Richard et Marc Poirier, le 31 mars 2021, dispensée par la Fédération québécoise des municipalités, intitulée : *Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix* ;

QUE la municipalité de La Minerve émette à la Régie une facture au montant de 390,92 \$, en remboursement de la facture n° FAC0025952 qu'elle a reçue de la Fédération québécoise des municipalités, et que la municipalité du Canton d'Arundel émette à la Régie une facture au montant de 293,19 \$, en remboursement de la facture n° FAC0025945 qu'elle a reçue de la Fédération québécoise des municipalités ;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à rembourser ces deux montants sur réception des factures émises par la municipalité de La Minerve et la municipalité du Canton d'Arundel.

ADOPTÉE

6. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

2021-06-495

Il est, par la présente, donné avis de motion par madame Évelyn Charbonneau qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 015-2021 modifiant le règlement n° 005-2016 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration.

Le présent projet de règlement n° 015-2021 est déposé au conseil d'administration par monsieur Yves Duval.

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le 17 juin 2021**



7. TABLEAUX ET STATISTIQUES - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

2021-06-496

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est en vigueur depuis février 2006 ;

CONSIDÉRANT la demande reçue par la MRC des Laurentides provenant du ministère de la Sécurité publique quant aux rapports d'activités permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques au sein de chaque autorité municipale ou régie ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre préparés par la MRC des Laurentides et transmis à la Régie afin qu'ils soient adoptés par les municipalités et le conseil d'administration de la Régie ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Steve Perreault
Appuyé par monsieur Marc Poirier
Résolu unanimement des membres présents ;

QUE chacune des municipalités composant la Régie adopte une résolution dans les meilleurs délais afin d'entériner les plans de mise en œuvre préparés par la MRC des Laurentides et que chacune des municipalités transmette sa résolution à la Régie ;

QUE, suite à la réception des résolutions des municipalités, le conseil d'administration de la Régie adopte l'ensemble des plans de mise en œuvre préparés par la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le 17 juin 2021**



8. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

**9. ÉTAT DE LA SITUATION – PROJET DE DISSOLUTION DE LA RÉGIE
(HUIS CLOS)**

Il est proposé par le président, monsieur Steven Larose, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point et il demande au directeur, monsieur Benoît Martel, et à la secrétaire au greffe, madame Sylvie Laurin, de se retirer de la séance.

Il est 10 h 49.

2021-06-497

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe
Appuyé par madame Évelyne Charbonneau
Résolu unanimement des membres présents ;

DE revenir en assemblée ordinaire.

Il est 11 h 29.

ADOPTÉE

2021-06-498

CONSIDÉRANT que la présente résolution concerne une personne à l'emploi de la Régie, dont tous les membres du conseil d'administration connaissent l'identité et qu'il n'est pas opportun de nommer vu le caractère public de la présente résolution (ci-après : « la Personne visée ») ;

CONSIDÉRANT l'intention de la Régie et de la Personne visée de terminer la relation d'emploi ;

CONSIDÉRANT les négociations entre la Personne visée et la Régie via leurs procureurs respectifs ;

CONSIDÉRANT le rapport de situation fait par le Président de la Régie, monsieur le maire Steven Larose, quant aux modalités de terminaison convenues ;

CONSIDÉRANT le projet d'Entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance soumis au Président et au Vice-président de la Régie ;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le 17 juin 2021



CONSIDÉRANT le rapport du Président de la Régie sur l'opportunité de conclure l'Entente ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe
Appuyé par monsieur Yves Duval
Résolu unanimement des membres présents ;

DE conclure une Entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance avec la Personne visée et de procéder au paiement du montant convenu ;

DE mandater monsieur le maire Steven Larose pour signer l'Entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance pour et au nom de la Régie ;

DE déclarer l'Entente confidentielle, sauf dans la mesure prévue par la Loi ;

La trésorière, madame Yanik Lapointe, certifie les crédits suffisants pour payer les montants convenus entre la Régie et la Personne visée qui sont prévus à l'Entente.

ADOPTÉE

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-06-500

Il est proposé par madame Évelyne Charbonneau
Appuyé par monsieur Yves Duval
Résolu unanimement des membres présents ;

QUE la présente séance soit levée, il est 11 h 31.

ADOPTÉE



Steven Larose
Président



Yanik Lapointe
Secrétaire-trésorière

